



REPUBLIQUE  
FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DES ENSEIGNEMENTS  
SUPÉRIEURS  
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 10 novembre 2020  
Le directeur du service interministériel  
des examens et concours

Monsieur le Président  
Monsieur le Directeur

Monsieur le Directeur  
Les candidats individuels

Objet : Inscription à la session 2021 des candidats individuels aux diplômes des métiers d'art (DMA) diplômés  
supérieurs des arts appliqués (DSAA) et diplômés de formation complémentaire des métiers d'art (DFESMA)  
et l'honneur de porter à votre connaissance que les inscriptions à la session 2021 des diplômés des métiers d'art  
(DMA) diplômés supérieurs des arts appliqués (DSAA) et diplômés de formation complémentaire des métiers d'art  
(DFESMA), sont ouvertes.

du lundi 16 novembre 2020 au jeudi 11 décembre 2020  
à l'adresse suivante : <https://inscriptions.ses.education.fr/>

Attention : aucune inscription ne pourra être apportée à la suite des inscriptions. Il vous est donc demandé  
de respecter impérativement ces dates.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces différents éléments.

Pour la Directeur et par délégation,  
Le Chef de Bureau  
de l'Enseignement Supérieur

Marie-Cécile SOURJAC

Toutefois, pour  
plus d'informations,  
il est possible de contacter le  
service des examens et  
concours à l'adresse suivante :

113



## INSCRIPTIONS

# DMA, DSAA et DFESMA - Circulaire d'inscription des candidats individuels - Session 2021

## 1 DOCUMENT

- Publié le

20 novembre 2020

Vous trouverez ci-joint la circulaire d'inscription, relative aux diplômes d'art, DMA DSAA DFESMA, session 2021.



**DMA\_DSAA\_DFESMA\_Circulaire\_d\_inscription\_2021\_Candidats\_individuels.pdf**  
(PDF, 424Ko)

📄 **TÉLÉCHARGER** ([HTTPS://SIEC.EDUCATION.FR/INDEX.PHP?EID=DUMPFIE&T=F&F=...](https://siec.education.fr/index.php?EID=DUMPFIE&T=F&F=...))